

Blois, le 28 août 2023

## TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE : LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE S'ALLIENT EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION DE DEMAIN

Recouvrant 284 700 hectares, soit 44% du territoire départemental, les surfaces agricoles ont une responsabilité majeure en termes de gestion des ressources naturelles et du patrimoine vivant qui constitue leur ressource première. Condition de développement économique, de cohésion sociale et de protection du cadre de vie, la transition vers un modèle de développement durable est le plus grand défi politique et économique à relever pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

Le conseil départemental a décidé de s'engager dans la mise en œuvre d'un Agenda 2030 afin de définir les perspectives départementales de demain face aux urgences environnementales, sociales et climatiques.

La [chambre d'agriculture](#), quant à elle, porte un projet stratégique agricole pour 2025 élaboré à partir des travaux des élus et du **Projet Agricole Départemental (PAD)**<sup>1</sup> travaillé avec les organisations professionnelles agricoles.

**« L'agriculture joue un rôle essentiel en fournissant une alimentation de haute qualité, sûre et transparente, qui se classe parmi les meilleures à l'échelle mondiale. En restant fidèles à notre héritage, nous sommes confrontés au défi impérieux de préserver l'équilibre écologique et la santé. Si autrefois notre objectif était de prévenir la faim, il est désormais primordial de protéger nos ressources naturelles limitées et d'atténuer les répercussions qui en découlent. L'avenir de notre secteur agricole repose sur une élévation encore plus grande des normes de production, en réduisant l'usage des pesticides, en optimisant la gestion de l'eau et en accordant une attention accrue au bien-être animal. »** déclare Philippe Gouet, président du conseil départemental.

L'agriculture est essentielle au territoire pour réussir la transition vers un nouveau modèle durable. Dans l'[Agenda 2030](#) du conseil départemental, l'agriculture, la forêt, les exploitants agricoles et forestiers sont directement impliqués dans une quarantaine des 132 actions identifiées.

**« L'agriculture loir-et-chérienne est diversifiée et représente une force économique vive du territoire. Elle est de plus en perpétuelle adaptation pour répondre aux défis sociétaux, économiques et environnementaux. Le rôle de la Chambre d'agriculture est d'être accompagnatrice, mais également actrice, des transitions nécessaires, souvent déjà engagées par nos exploitants. Ces changements majeurs et systémiques, puisqu'ils concernent aussi bien des évolutions de pratiques, de méthodes que des systèmes agricoles dans leur ensemble, nécessitent une combinaison d'innovations technologiques, de réflexions stratégiques et de politiques favorables afin que les agriculteurs soient acteurs du changement et continuent de vivre de leur métier. Il est donc primordial aujourd'hui de faire émerger une stratégie à long terme afin d'asseoir l'agriculture comme un pilier du**

<sup>1</sup> Le [projet agricole départemental \(PAD\)](#) a pour objectif de déterminer les priorités d'orientation des productions et d'aménagement des structures d'exploitation au niveau départemental. Il engage et oriente l'agriculture du département concerné pour les années à venir.

## CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse  
Conseil départemental de Loir-et-Cher

[flavien.cuperlier@departement41.fr](mailto:flavien.cuperlier@departement41.fr) - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :  
[departement41](#)



**développement durable du département.** » abonde Arnaud Bessé, président de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher.

Pour aller plus loin et confirmer cette place importante de l'agriculture et de la forêt sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux enjeux de demain, d'accompagner les exploitations agricoles et forestières dans la conduite de leur propre transition, le conseil départemental et la chambre d'agriculture ont décidé de mener d'ici la fin de l'année 2023 un travail conjoint pour définir un plan d'actions concret sur ces domaines : **l'Agenda 41 – Agri 2030**.

Ainsi, un groupe de travail composé d'élus des deux entités se réunira dès septembre pour écrire ce programme d'actions commun, décliné en **trois grands axes** : l'attractivité, la transition des systèmes et l'énergie.

Dans ce cadre, **deux temps forts**, ouverts à la presse, seront organisés :

- en premier lieu, une conférence sur la thématique de l'attractivité aura lieu le **vendredi 22 septembre** en fin de matinée. Comportant deux interventions, l'une portée par l'[Observatoire de l'Économie et des Territoires 41](#) avec la restitution d'une étude récente sur la transmission des exploitations et le renouvellement des générations dans le monde agricole, et l'autre portée par l'[agence d'attractivité Be L&C](#) sur l'ensemble des accompagnements mis en œuvre notamment dans le monde rural. Cette conférence sera notamment ouverte aux partenaires du monde agricole et aux territoires des Communautés de Communes et d'Agglomération.

- Ensuite, un séminaire sur l'agriculture, le changement climatique et les énergies se tiendra le **vendredi 20 octobre** sur la matinée. Y interviendront le cabinet de conseils [Carbone 4](#), la Chambre d'agriculture 41 et l'Observatoire de l'Économie et des Territoires 41. Ce séminaire sera également ouvert aux partenaires du monde agricole et aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Au terme de ces deux rendez-vous et de plusieurs réunions du groupe de travail entre élus du conseil départemental et de la chambre d'agriculture, un « **Agenda41 – Agri2030** » sera établi.

Il tiendra compte des sujets majeurs étudiés en concertation tels que :

- l'alimentation de proximité, la qualité des produits,
- la problématique de l'eau pour la souveraineté alimentaire,
- le maintien de l'élevage,
- l'[autonomie protéique](#),
- l'innovation et l'accompagnement des exploitations vers de nouvelles pratiques,
- la formation et l'accueil de nouveaux agriculteurs et salariés.

Proposé à l'adoption en session de la chambre d'agriculture fin novembre et soumis au vote des élus de l'Assemblée départementale en décembre, il fera l'objet d'une signature officielle en séance publique le même jour.